Rapport d'activité **2024**

1er janvier au 31 décembre 2024

Édition
Division des communications et affaires publiques
Réseau de transport de la Capitale
ISBN : 978-2-921925-66-2
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec – Juin 2025
L'utilisation du masculin sert uniquement à alléger le texte.

Table des **matières**

Mot de la présidente	4
Mot du directeur général	5
Faits saillants	6
Portrait du RTC	12
Portrait du STAC	19
Gouvernance	21
Mot de la trésorière	25
Annexe - Rapport financier consolidé	26

Mot de la **présidente**

Les gens sont de retour dans les autobus plus que jamais depuis la pandémie, et ça me fait chaud au cœur de voir la mobilité durable avoir toujours plus de succès dans l'agglomération de Québec. En effet, le nombre de déplacements réalisés cette année se chiffre à plus de 31,5 millions, soit 11,6% de plus qu'en 2023.

Autre impressionnant jalon de 2024, le service de vélopartage à assistance électrique àVélo a atteint un sommet de déplacements avec 1,3 million de trajets. Nous n'aurions pas pu espérer mieux pour cette quatrième saison.

Avec tous ces indicateurs au vert, nous avons compris le message des citoyens : l'appétit pour nos services est bien présent, il faut les développer. Toutefois, le RTC, à l'instar des autres sociétés de transport, navigue dans un contexte difficile. C'est pourquoi nous avons poursuivi nos efforts d'optimisation, qui représentent 3M$ cette année et qui s'ajoutent à celles faites dans les années précédentes. Avec plus de 11,6M$ en optimisations, nous prouvons une fois de plus que nous faisons une juste utilisation des fonds publics, pour offrir un service répondant aux besoins de notre clientèle, sans compromis sur l'expérience client – deux éléments au cœur de notre mission.

Or, les enjeux de financement sont une menace qui plane au-dessus de nos têtes jour après jour. En 2024, il aura fallu user de courage et utiliser de nouveaux leviers pour permettre au transport collectif de se développer adéquatement. C'est pourquoi, en septembre, la Ville de Québec a instauré une taxe sur l'immatriculation des véhicules afin de financer le développement du transport collectif, favoriser une mobilité durable et surtout, réduire la congestion routière.

Grâce à ce levier financier supplémentaire, le RTC a pu dévoiler son ambitieux Plan de développement du transport collectif 2025-2028, qui prévoit le déploiement de quatre nouveaux services annuellement. Avec un nouveau parcours haute fréquence, l'extension du service àVélo, un nouveau Parc-O-Bus et l'ajout d'une zone Flexibus chaque année de 2025 à 2028, les citoyens des périphéries bénéficieront d'une offre de service enrichie.

J'ai la ferme conviction qu'il faut maintenir le cap dans le développement de l'offre de service en transport collectif pour améliorer la fluidité sur le réseau routier. Parce qu'une ville avec moins de congestion routière, c'est une ville plus en santé, plus verte et toujours plus agréable à vivre.

En terminant, j'aimerais remercier les employés du RTC, du STAC et de Capitale Mobilité, qui permettent quotidiennement à ces trois organisations de mener à bien un service précieux qu'il faut préserver : le transport collectif pour tous.

Maude Mercier Larouche
Présidente du conseil d'administration

Mot du **directeur général** —

Ça bouge dans le transport collectif à Québec et 2024 n'y a fait pas exception. Et je ne parle pas seulement du nombre de déplacements annuels, mais aussi de la foule de projets réalisés par les employés du RTC, du STAC et de Capitale Mobilité tout au cours de l'année.

Mes premiers mots seront d'ailleurs à leur intention : merci pour votre engagement! Vous menez un nombre imposant de projets, bonifiez l'expérience client pour qu'elle soit toujours plus agréable, accompagnez notre clientèle vers les événements – grands et petits – mais aussi et surtout, vous leur offrez un service qui répond à leurs besoins.

Et cela se reflète dans la satisfaction de notre clientèle. L'année 2024 se termine sur un taux de satisfaction en hausse par rapport à décembre 2023. Il n'est pas rare de voir des critères frôler le 90% de satisfaction de la part de nos clients. Je suis toujours aussi impressionné de l'énergie déployée par tous et je nous invite à poursuivre notre travail.

Sans même attendre les premières actions de notre Plan de développement 2025-2028, nous avons déployé la nouvelle zone Flexibus Champlain, dans le secteur du Cap-Blanc et du parc du Foulon. Nous avons également ajusté la zone Saint-Augustin, qui couvre maintenant l'ensemble de la municipalité. Ce service de transport à la demande est très apprécié et son déploiement fait toujours des heureux.

Parce que toujours mieux desservir notre clientèle est au cœur de nos priorités, le RTC a ajouté plus de 950 arrêts accessibles à son réseau, permettant un meilleur accès pour la clientèle se déplaçant en fauteuil roulant.
Le nombre total d'arrêts accessibles est porté à plus de 1 400; dépassant 4 ans plus tôt que prévu l'objectif que nous nous étions fixés il y a deux ans.

Encore cette année, le RTC a été un acteur incontournable de la scène événementielle de Québec. Que ce soit grâce aux partenariats avec les événements phares comme le Carnaval de Québec, le Tournoi Pee-Wee, Cigale et le FEQ, le RTC offre une option facile, fiable et sans tracas pour des centaines de milliers de personnes qui souhaitent vivre à fond ces événements et bien d'autres.

Un petit mot sur le Service de transport adapté de la Capitale (STAC), dont le taux de livraison s'est maintenu à 100% au cours de l'année. Une excellente nouvelle pour les usagers, qui ont également vu leur expérience client bonifiée avec l'arrivée d'Accès Transport Adapté.
Ces nouveaux outils technologiques permettent d'optimiser leurs déplacements, de diminuer leur temps d'attente et de favoriser leur autonomie. Un gain immense.

Bonne lecture!

Nicolas Girard
Directeur général

Faits saillants

Plan de développement du transport collectif 2025-2028

En septembre, la Ville de Québec a annoncé la perception d'une nouvelle taxe de 60$ sur l'immatriculation des véhicules de promenade. Estimées à 18,4 M $ par année, les sommes additionnelles que cette taxe engendrera serviront à déployer le Plan de développement du transport collectif 2025-2028 présenté par le RTC. Chaque année à partir de 2025, le réseau actuel sera bonifié en périphérie avec l'ajout d'un parcours à haute fréquence, la desserte d'un nouveau secteur par Flexibus, la création d'un Parc-O-Bus et une extension du service àVélo.

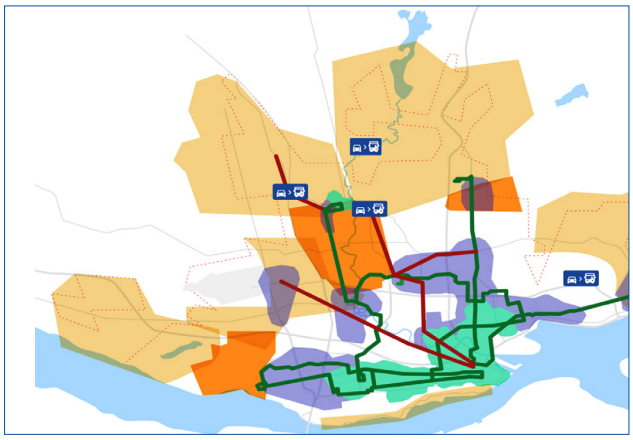

Réseau RTC projeté en 2028

1,3 M de déplacements et ajout de 41 stations pour la 4e saison d'àVélo

En 2024, àVélo a procédé à l'ajout de 41 stations, 520 vélos et 900 ancrages, soit le plus important déploiement effectué depuis son lancement. Le service a été étendu aux quartiers de Loretteville, de Saint-Louis et de Vanier et rendu disponible à proximité des quartiers du Plateau, de Saint-Rodrigue et du Vieux-Moulin. La Promenade Samuel-De Champlain fait également partie des nouveaux secteurs desservis.
Le service a connu un grand succès pour sa quatrième année d'opération : au total, ce sont plus de 35 000 clients qui ont réalisé 1,3 million de déplacements du 1er mai au 31 octobre 2024.

Ajout de la zone Flexibus Champlain et agrandissement de la zone Saint-Augustin-de-Desmaures

Le 18 novembre, le service Flexibus a été déployé dans le secteur s'étendant du Cap Diamant jusqu'à l'anse au Foulon, contribuant par le fait même à désenclaver cette zone. En effet, quatre espaces d'embarquement et de débarquement ont été ajoutées en Haute-Ville, une nouveauté qui permet l'accès à des zones commerciales et à différents parcours d'autobus à proximité.

Faits saillants

Lancement d'Accès Transport Adapté

En juin a eu lieu le lancement d'Accès Transport Adapté (ATA), un ensemble d'outils technologiques permettant aux clients du STAC d'optimiser leurs déplacements, de diminuer leur temps d'attente et d'accroître leur autonomie à chaque étape du processus de réservation et de transport.

Ceux-ci ont maintenant accès à une plateforme de réservation en ligne plus conviviale et à une nouvelle application mobile leur fournissant des renseignements en temps réel sur un trajet.

Accessibilité : plus de 950 nouveaux arrêts accessibles sur le réseau

Le 21 décembre, l'ensemble des parcours du réseau est devenu accessible aux personnes en fauteuil roulant, en quadriporteurs et en triporteurs. Le nombre d'arrêts accessibles a également triplé, passant de 470 à plus de 1 400.

Avec cet important jalon, le RTC a concrétisé son engagement à accroître l'accessibilité universelle de son réseau.

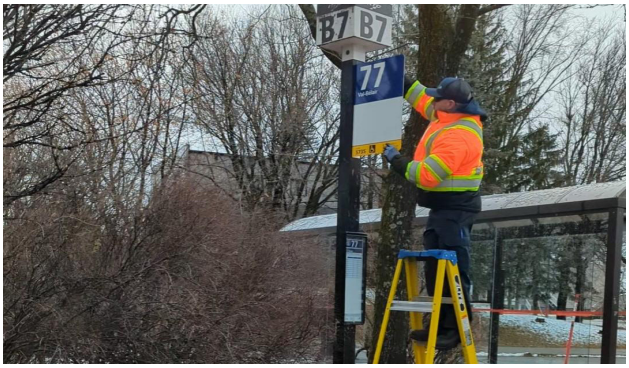

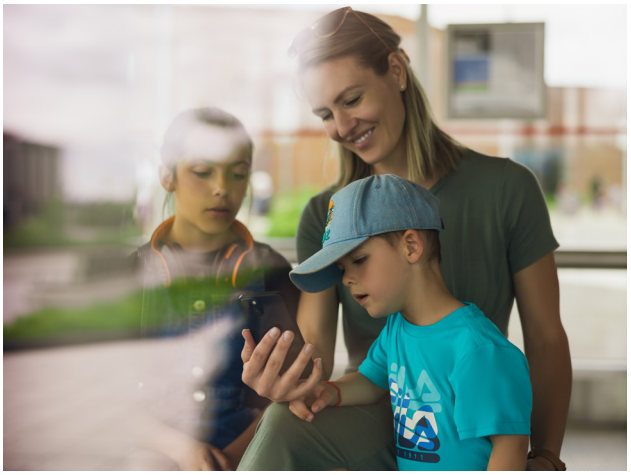

ÉquiMobilité : baisse des tarifs

En mai, la Ville de Québec a annoncé la bonification du programme ÉquiMobilité, permettant ainsi de diminuer davantage les dépenses liées au transport pour les personnes à faible revenu.

Dès le 1er juillet 2024, les personnes admissibles sur la base de leur revenu ainsi que les usagers du STAC ont pu se procurer le titre ÉquiMobilité passage unique à 2 $ plutôt qu'à 2,25 $ et le laisser-passer mensuel à 50 $ plutôt qu'à 63 $. Les nouveaux tarifs seront maintenus pour une période de deux ans. Ces mesures ont été travaillées en collaboration avec la Ville de Québec, le RTC et un comité-conseil formé de représentants du milieu communautaire.

Faits saillants

Application Recharge Opus

En juin, les applications RTC Recharge OPUS et STLévis Recharge OPUS se sont ajoutées à l'éventail de solutions de paiement déjà accessibles à la clientèle. Ainsi, les détenteurs d'une carte OPUS peuvent maintenant choisir de la recharger sur leur téléphone mobile plutôt que d'avoir à se déplacer dans un point de vente. Cette technologie, développée en collaboration avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), permet également de lire le contenu de la carte et d'une carte occasionnelle en l'appuyant tout simplement à l'arrière d'un téléphone intelligent.

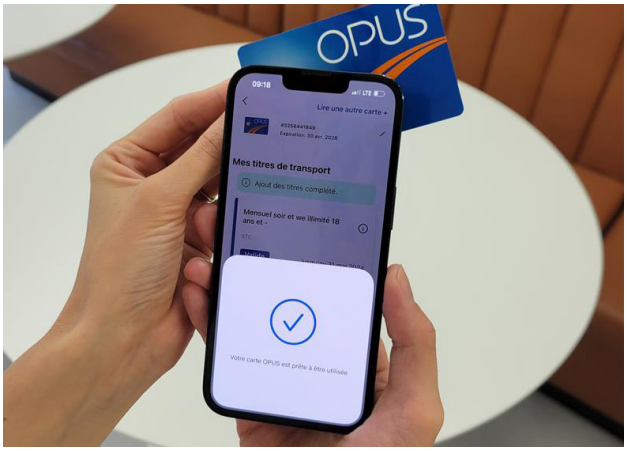

Ajout de nouveaux centres de service en périphérie

Deux nouveaux centres de services du RTC ont ouvert leurs portes en novembre dans les secteurs de Charlesbourg et des Rivières. Situés à la Librairie Charlesbourg et au Brunet Luc Fortier, ils offrent les mêmes services que les autres centres, qui sont situés dans les quartiers centraux.
Leur ouverture permet donc de mieux répondre aux besoins des clients qui habitent en périphérie du centre-ville, particulièrement en période de fort achalandage pour se procurer des titres de transport.

Un nouveau rallye mobilité intégrée s'insère dans le Défi sans auto solo

Le RTC, en collaboration avec Communauto, a invité les citoyens de Québec à participer à un rallye d'une demi-journée visant à leur faire tester la mobilité intégrée.
Du 17 au 20 septembre, chaque équipe était constituée d'un habitué des services du RTC et d'une personne à initier. Celles-ci devaient utiliser les autobus du RTC, le service àVélo, le transport à la demande Flexibus et Communauto pour parcourir un itinéraire comprenant six destinations.
La tenue de ce rallye a permis d'atteindre plusieurs objectifs : faire découvrir les services et outils de planification, de paiement et de réservation du RTC et de Communauto à de nouveaux clients, les encourager à réduire leur utilisation de l'auto solo et récolter des informations qui serviront au RTC pour développer une offre intégrée de services en mobilité.

Faits saillants

Électrification : premiers clients à bord des autobus 100% électriques

En janvier, le RTC a lancé la deuxième phase de son projet d'essai visant à tester trois autobus électriques et l'ensemble des équipements et systèmes requis pour leur opération.

Après avoir franchi avec succès la première année de tests sans client, les autobus ont été mis en service avec clients à bord, une étape importante dans la transition vers l'électrification graduelle du parc de véhicules.

Le projet d'essai doit se terminer à la fin de 2025.

Des actions pour une organisation plus transparente

Des actions concrètes ont été mises en place par le RTC pour informer les citoyens de façon plus proactive et transparente. L'ordre du jour du conseil d'administration, notamment, est diffusé deux jours plus tôt avant chaque séance. De plus, l'enregistrement audio est désormais disponible pour écoute en différé sur le site Web du RTC. Des améliorations ont également été apportées à la façon d'informer la clientèle lors de travaux d'infrastructures, de modifications d'arrêts ou de retraits d'abribus. Finalement, une tournée d'information et d'échanges a lieu auprès des élus dans les six conseils d'arrondissement ainsi que dans les villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures. L'objectif de ces rencontres est de les informer à propos du RTC et de les outiller pour qu'ils puissent bien guider les citoyens qui ont des questions.

Projets majeurs

Avancement du projet du Centre Newton

Sur le terrain, beaucoup de travail a été réalisé en 2024, alors que la déconstruction du bâtiment original s'est achevée et que le chantier a été mobilisé pour réaliser les premiers lots de construction, notamment pour les fondations du futur centre. Pendant ce temps, la conception détaillée du bâtiment en était à ses derniers ajustements et certains appels d'offres ont pu être lancés grâce à des approbations intérimaires du gouvernement. Les équipes ont également travaillé à finaliser le dossier d'affaires dans l'optique d'obtenir le financement complet pour le projet.

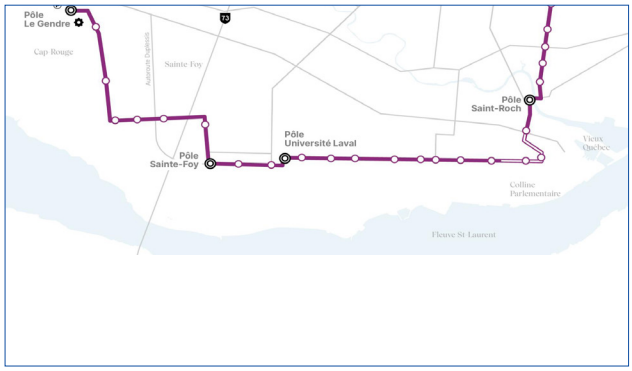

Source: CDPQ infra

Des confirmations pour le tramway de Québec

En juin, la Caisse de dépôt et placement du Québec Infra (CDPQ infra) a annoncé son Plan CITÉ pour améliorer la mobilité sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Parmi les éléments inclus au plan, le tramway de Québec sera réalisé sous le nom de TramCité. Également, plus tard dans l'année, le RTC a obtenu la confirmation qu'il sera l'opérateur du futur tramway de Québec.

C'est un départ pour le projet de maintien du centre Lebourgneuf (MCL)

En décembre, le RTC a annoncé, à la suite de nombreuses analyses internes et externes, que le projet de maintien du centre Lebourgneuf était parmi les projets prioritaires de 2025. Le projet de reconstruction du bâtiment, rendu nécessaire en raison de problèmes majeurs de gonflement de pyrite impactant la structure, inclura l'infrastructure permettant d'accueillir la future salle de contrôle du tramway de Québec.

Projets majeurs

Réseau de mesure préférentielles en transport collectif (RMPTC)

En 2024, l'équipe dédiée a travaillé sur de nombreux projets, notamment en lien avec les Parc-O-Bus prévus au Plan de développement 2025-2028.

Le RTC au cœur des grands événements

Tout au long de 2024, le RTC s'est positionné comme un acteur incontournable des grands événements, notamment grâce à ses navettes événementielles.

À cet effet, près de 300 000 déplacements ont été effectués à bord des autobus du RTC pendant les 11 soirs du Festival d'été de Québec. Le service àVélo, qui comptait 520 vélos de plus que lors de l'édition précédente, a pour sa part enregistré environ 103 000 déplacements durant la même période.

La soirée du 12 juillet est celle où les services de navettes et les parcours réguliers du RTC ont été les plus achalandés avec environ 37 000 déplacements réalisés. Le service àVélo a quant à lui battu son record avec près de 11 000 trajets effectués la journée du 4 juillet.

Des navettes ont également été organisées pour le festival Cigale, le Carnaval de Québec et le Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec, facilitant ainsi les déplacements des participants.

Portrait du **RTC**

Mission

Le RTC assure la mobilité des personnes sur son territoire, en offrant du transport collectif et en favorisant l'intégration de différentes solutions de déplacement.

Vision

Être leader en mobilité en offrant des solutions modernes, efficaces, variées et intégrées.

Valeurs

Collaboration
Respect
Ouverture
Innovation
Excellence

Territoire desservi par le RTC

1. Saint-Augustin-de-Desmaures
2. Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
3. L'Ancienne-Lorette
4. La Haute-Saint-Charles
5. Les Rivières
6. Wendake
7. La Cité – Limoilou
8. Charlesbourg
9. Beauport

Le RTC assure le transport en commun dans l'agglomération de Québec, laquelle compte environ 633 149* habitants. En symbiose avec la mission du RTC, le STAC met à la disposition de sa clientèle des minibus et des taxis adaptés.

* Source : Décret de population pour 2025 – Municipalités locales, arrondissements, villages nordiques et territoires non organisés.

Portrait du **RTC**

Achalandage

Le nombre de déplacements effectués en 2024 confirme la poursuite de la reprise de l'achalandage tout au long de l'année. L'achalandage mensuel 2024 a dépassé celui de 2023 pour chacun des 12 mois de l'année.

Une hausse marquée a été enregistrée à l'automne; septembre, octobre et novembre ayant été les trois mois les plus achalandés depuis septembre 2019.

Comparatif d'achalandage mensuel (en nombre de déplacements)

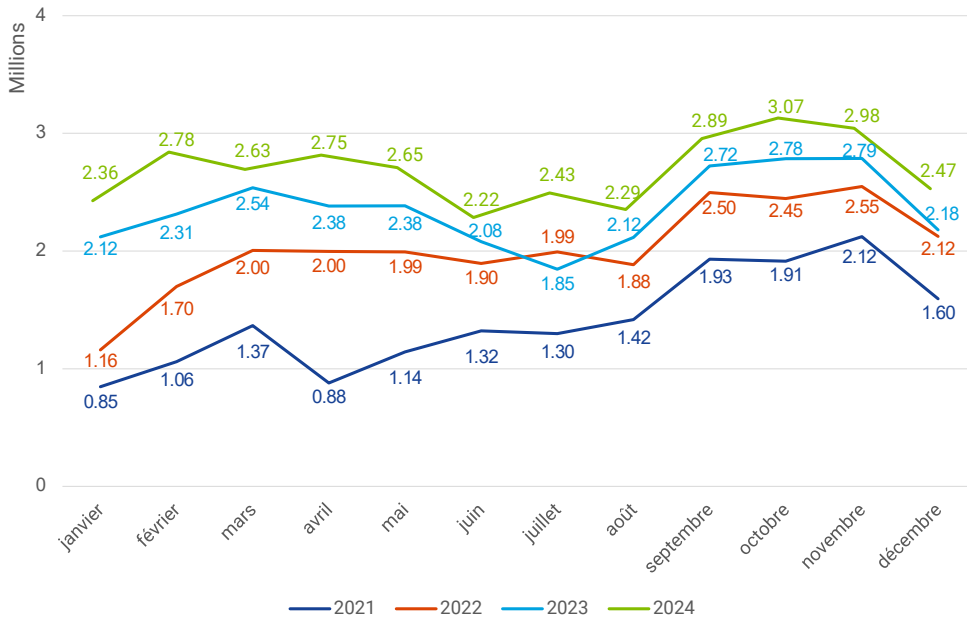

Total des déplacements

2021	2022	2023	2024
16 895 017	**24 239 512**	**28 249 763**	**31 524 883**

Portrait du **RTC**

Le RTC en chiffres

Parc autobus

619
autobus

196 standards

65 articulés

234 standards hybrides

57 articulés hybrides

64 midibus hybrides

3 autobus électriques en location

83,68 %
des véhicules accessibles*

Le réseau

27 086 261
km parcourus en 2024

158 parcours, tous accessibles

892 km de réseau

65,5 km de voies réservées

4 111 départs par jour

1 274 308
voyages réalisés

Infrastructures

4376 arrêts

1447 arrêts accessibles*

885 abribus

21 stations tempérées

23 parc-o-bus

5 parc-o-bus événementiel

10 terminus

1 terminus événementiel (ExpoCité)

Ressources humaines

1 780 employés, dont 1 717 postes réguliers

922 personnel chauffeur

503 personnel administratif, de soutien et projets *

355 personnel entretien

1 352 hommes

428 femmes

46,9 moyenne d'âge

10,9 moyenne d'années de service

61 départs à la retraite en 2024

* Regroupe les cadres, employés de bureau, inspecteurs et répartiteurs.

*Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Portrait du **RTC**

Outils d'information

30 489
abonnés

7 250
abonnés

11 192
abonnés

1 227
abonnés

2 951
abonnés

801 173*
visites (site Web)

Application mobile Nomade temps réel

16 574 189*
visites totales

Application mobile RTC Nomade paiement

101 841
inscriptions

70
bornes d'information Nomade temps réel

48
écrans d'information en abribus

37 statiques

11 tactiles

4 665
panneaux d'arrêt

Centre contact client

119 057
appels reçus

80,8 %
de taux de réponse fournie séance tenante

108 954
transactions

Service d'accompagnement en mobilité intégrée (SAMI)
820, avenue Ernest-Gagnon

*Depuis avril 2024, les utilisateurs du site Web du RTC doivent consentir à l'utilisation de cookies pour que leur visite soit comptabilisée dans nos statistiques. Un grand nombre de clients ne consentent pas à l'utilisation des cookies, ce qui explique la baisse de cette statistique par rapport à 2023.

Portrait du **RTC**

Clientèle

L'abonne BUS

11 497
abonnés

2 374
L'abonne BUS Travailleur

9 123
L'abonne BUS Perso

79
entreprises partenaires de L'abonne BUS Travailleur

39 %
des détenteurs d'un Laissez-passer mensuel Général sont inscrits à L'abonne BUS

Titres de transport vendus

227 736
Laissez-passer mensuel Général

680 692
mensuels

179 219
glissants*

7 277 529
billets unitaires

Répartition des revenus par titre de transport

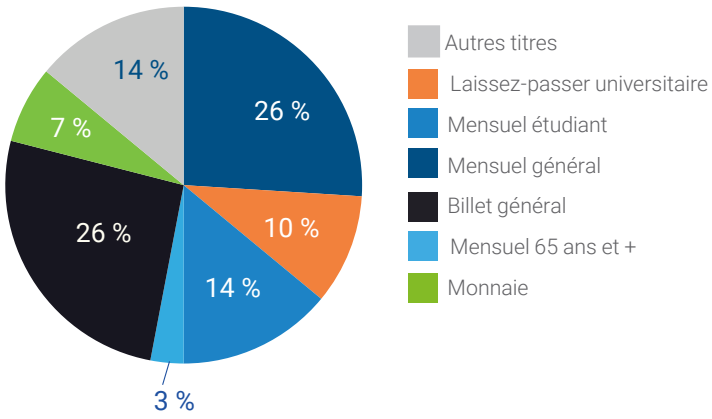

81 %
de clients satisfaits
Résultat global du sondage qualité 2024

*Les titres glissants n'ont pas de date de début d'utilisation fixe. Ex. : titre 5 jours consécutifs

Portrait du **RTC**

Développement durable

Comme le souligne le Plan de mobilité durable de la Ville de Québec, la mobilité est un élément significatif de la qualité de vie des citoyens. En tant qu'acteur clé de la mobilité à Québec, le RTC a la capacité et la volonté de participer à l'essor de la région et d'être un acteur significatif de son développement durable. Le RTC est donc fier d'affirmer son engagement envers le développement durable et de mettre en œuvre au quotidien des actions concrètes et cohérentes permettant de limiter son empreinte écologique.

Récupération totale

7,6
tonnes de carton compressé

70 363
litres d'huile usée

3 163
pneus réchappés

482,1
tonnes de ferraille

350,8
tonnes de boues contaminées

24 %
de pièces reconditionnées versus la consommation totale de pièces

412 327
tonnes éq. en CO_2 évitées par le RTC*

154,167
tonnes éq. en CO_2 évitées par le service àVélo**

*En 2021, selon un rapport préparé par Golder Associés Ltée et soumis à l'ATUQ en 2022.
**En 2024, selon le Département du développement durable de la Ville de Québec.

Portrait du **RTC**

Portrait **financier**

Non consolidé. Basé sur les revenus et dépenses de fonctionnement à des fins fiscales.

Revenus : **286,9 M$***

Dépenses : **283,1 M$**

Répartition des revenus

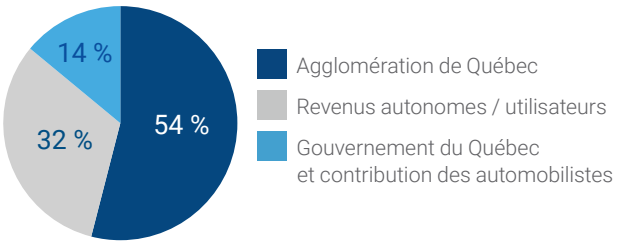

Répartition des dépenses par activité

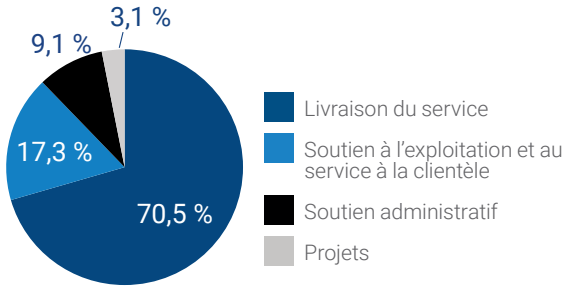

* Incluant une aide ponctuelle du Gouvernement du Québec.
** Le surplus est dû à plusieurs facteurs, dont le dépassement des objectifs d'achalandage qui a généré une hausse des revenu utilisateurs, la baisse du prix du carburant et du coût des pièces pour la maintenance des véhicules.

Portrait du **STAC**

Service de transport adapté de la Capitale

676 396
déplacements

6 010 371
kilomètres parcourus

Minibus adapté : **975 325 km (16 %)**

Minibus ambulant : **518 481 (9 %)**

Taxi : **3 723 211 km (62 %)**

Taxi adapté : **793 354 km (13 %)**

Déplacements par type de véhicule

Minibus : **194 961**

Taxi : **418 705**

Taxi adapté : **62 730**

Déplacements par type de mobilité

Fauteuil roulant : **117 335**

Ambulatoire : **532 059**

Accompagnateur : **27 002**

Portrait du **STAC**

Profil de la clientèle

7 595
clients actifs

1 803
nouveaux clients admis en 2024

Âge moyen

0-20 ans : **3,41 %**

21-64 ans : **32,92 %**

65-79 ans : **32,46 %**

80 ans et plus : **31,21 %**

Répartition des revenus

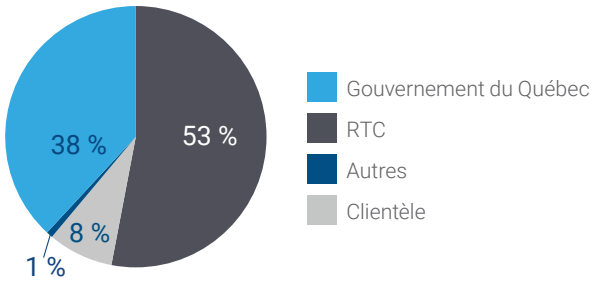

Ressources humaines

44
employés

9 personnel cadre, professionnel et de soutien

21 préposés au centre de réservation et agents

14 contrôleurs

Répartition par type de limitation fonctionnelle

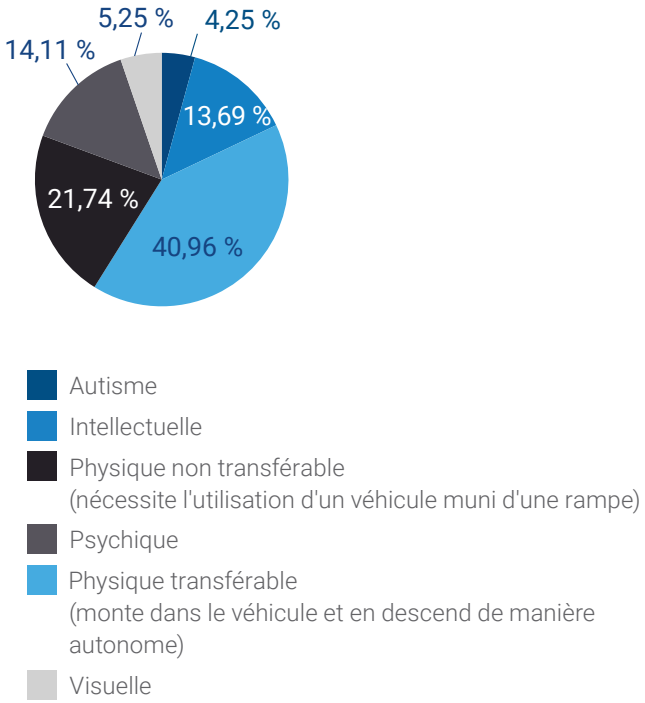

Gouvernance

Le conseil d'**administration**

Le conseil d'administration du RTC est composé de douze membres, dont sept sont des élus municipaux, deux sont des membres indépendants et trois sont choisis parmi les résidents de l'agglomération de Québec pour représenter la clientèle du transport régulier et adapté. Les membres du conseil d'administration sont nommés par le conseil d'agglomération de Québec.

Le conseil d'administration exerce les fonctions et pouvoirs du RTC et détermine les grandes orientations. À ce titre, il adopte notamment le plan stratégique, le budget et le programme d'immobilisations, et il entérine les parcours ainsi que les tarifs. Les membres du conseil d'administration participent à des séances de formation professionnelle et à des séances de planification avec la direction.

Nombre d'assemblées

Ordinaires : 10
Extraordinaires : 2
Résolutions : 75

Maude **Mercier Larouche**
Présidente
Conseillère municipale du district de Saint-Louis–Sillery
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Claude **Lavoie**
Vice-président
Conseiller municipal du district de Saint-Rodrigue
Arrondissement de Charlesbourg

Sébastien **Hallé**
Conseiller municipal du district des Pins
Ville de L'Ancienne-Lorette

Pierre-Luc **Lachance**
Conseiller municipal du district de Saint-Roch–Saint-Sauveur
Arrondissement de La Cité–Limoilou

Jean **Simard**
Conseiller municipal du district de Portneuf
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Jean-François **Gosselin**
Conseiller municipal du district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Arrondissement de Beauport

David **Weiser**
Conseiller municipal du district du Plateau
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

France **Bilodeau**
Membre indépendante

Lucie **Le Blanc**
Membre issue de la clientèle

Liguori **Hinse**
Membre indépendant

Joël **Joncas**
Membre issu de la clientèle

Annie **Sanfaçon**
Membre issue de la clientèle

Gouvernance

Les comités techniques du **C. A.**

Le conseil d'administration s'est doté de comités techniques, chacun ayant des responsabilités spécifiques reliées à divers champs d'activité. Ces comités sont composés de membres du conseil d'administration et de membres externes, le cas échéant. Par ces comités, le conseil d'administration exerce les pouvoirs qui lui sont conférés, mais assure également une vigie sur les diverses activités de l'organisation.

Comité d'audit

Le comité a pour mandat de veiller à une saine gouvernance financière du RTC et à la conformité aux lois et règlements applicables. Il s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la fonction d'audit, aux états financiers et aux budgets. Il doit contribuer à l'amélioration des moyens et des solutions à privilégier pour assurer le conseil d'administration de la conduite efficace et efficiente des affaires opérationnelles et administratives du RTC. Il voit à formuler au conseil d'administration les recommandations appropriées.

Président : Joël Joncas
Séances en 2024 : 4

Comité gouvernance

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière d'éthique et de gouvernance et de formuler au conseil d'administration les recommandations appropriées.

Présidente : Maude Mercier Larouche
Séances en 2024 : 1

Comité patrimoine, financement et risques

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gestion du patrimoine, de réalisation des projets majeurs, de financement et de gestion intégrée, et ce, afin de formuler au conseil d'administration les recommandations appropriées.

Président : Joël Joncas
Séances en 2024 : 7

Comité ressources humaines

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gestion des ressources humaines du RTC et de formuler au conseil d'administration les recommandations appropriées.

Présidente : France Bilodeau
Séances en 2024 : 3

Gouvernance

Comité approche client

Le comité a pour mandat de valider les orientations du RTC concernant l'expérience client lors de l'utilisation de ses produits et services. Il s'assure que les projets ou dossiers qui lui sont présentés répondent aux objectifs établis et que leur déploiement et leur réalisation respectent les cadres initialement établis.

Présidente : Annie Sanfaçon
Séances en 2024 : 6

Milieu associatif

Sous-comité partenaires

Le sous-comité partenaires – milieu associatif réunit des représentants d'organisations concernées par l'expérience des clients des services de transport en commun régulier et adapté. Ses membres ont pour mandat d'entretenir un lien avec le RTC, de participer à la planification d'activités visant l'amélioration des services de transport en commun régulier et adapté ainsi que de contribuer à la réalisation de certains projets en participant à des groupes de travail.

Membres : le Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP 03), incluant un délégué représentant la déficience motrice, la déficience visuelle et la déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) et la fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ).
Il est également possible d'inviter aux séances du sous-comité tout autre organisme dont la contribution permettrait d'enrichir l'expérience client. À cet effet, le RTC a également invité les organismes suivants : le Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH) et le Carrefour familial des personnes handicapées (CPFH).

Séances en 2024 : 6

Sous-comité clientèle du transport adapté

Formée en novembre 2023, le sous-comité clientèle du transport adapté a pour mandat de réunir des représentants de la clientèle, ou ses accompagnateurs, utilisant le service de transport adapté, dans une démarche d'amélioration continue des services et de l'expérience client. Plus précisément, ce sous-comité clientèle doit connaître et comprendre globalement les processus clés du service de transport adapté afin de proposer différentes solutions d'améliorations constructives.

Séance en 2024 : 4

Gouvernance

Le comité de **direction**

Directeur général
Nicolas Girard

Directrice exécutive de l'administration
Annie Bélanger

Directeur exécutif de l'exploitation
Martin Labbé

Directrice exécutive des affaires corporatives et secrétariat général
Stéphanie Deschênes

Directrice exécutive du développement réseau et de l'expérience client
Valérie Drolet

Directeur exécutif des technologies
Christian Lebeuf

Directeur exécutif des projets majeurs
Sylvain Paquet

Directrice de la Division des communications et affaires publiques
Brigitte Lemay

Rémunération des directeurs exécutifs

Nom	Titre	Revenu d'emploi *	Régime de retraite	Assurances collectives	Rémunération totale
Nicolas Girard	Directeur général	266 955 $	16 194 $	6 564 $	289 713 $
Annie Bélanger	Directrice exécutive de l'administration	245 587 $	16 194 $	8 799 $	270 580 $
Martin Labbé	Directeur exécutif de l'exploitation	225 349 $	16 194 $	6 210 $	247 753 $
Stéphanie Deschênes	Directrice exécutive des affaires corporatives et secrétariat général	177 659 $	16 466 $	5 096 $	198 941 $
Valérie Drolet	Directrice exécutive du développement réseau et de l'expérience client	175 001 $	16 009 $	11 189 $	202 199 $
Christian Lebeuf	Directeur exécutif des technologies	209 639 $	16 194 $	11 726 $	237 559 $
Sylvain Paquet	Directeur exécutif des projets majeurs	220 937 $	13 977 $	7 360 $	242 274 $

* Le revenu d'emploi comprend le salaire annuel et divers autres éléments.

Mot de la trésorière

En vertu des articles 136 et 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L. R. Q. chapitre S-30.01), la trésorière a dressé et attesté la véracité des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et les a déposés lors de l'assemblée du conseil d'administration du 9 avril 2025.

Le conseil d'administration, par l'entremise de son comité d'audit, s'est assuré que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit, composé de membres du conseil d'administration, a examiné les états financiers consolidés dressés par la trésorière et en a recommandé le dépôt au conseil d'administration qui en a pris acte.

Les états financiers consolidés ont été audités conjointement par le vérificateur général de la Ville de Québec et par l'auditeur indépendant Mallette S.E.N.C.R.L. Le vérificateur et l'auditeur indépendant ont eu librement et pleinement accès au comité d'audit afin de discuter de leur audit et des questions connexes.

Cynthia Paquin, CPA

Trésorière et directrice de division – gestion financière

Annexe
Rapport financier consolidé

Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Réseau de transport de la Capitale | T0088 |

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Cynthia Paquin, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Réseau de transport de la Capitale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et atteste de sa véracité.

Signature Date 18 mars 2025 , mais le 8 avril 2025 pour ce qui concerne la note 30.

Table des matières

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants 1
État consolidé des résultats 4
État consolidé de la situation financière 5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) 6
État consolidé des gains et pertes de réévaluation 7
État consolidé des flux de trésorerie 8
Notes complémentaires aux états financiers consolidés 9
Renseignements complémentaires consolidés
- Informations sectorielles consolidées
  - Résultats détaillés par organismes 41
  - Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes 42
  - Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes 43
  - Situation financière par organismes 44
- Charges par objets 45
- Excédent (déficit) accumulé 46
- Avantages sociaux futurs 50

Vérificateur général

MALLETTE

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs du
Réseau de transport de la Capitale,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du **RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE** (Organisme), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Afin de soutenir le maintien des services de transport collectif, le gouvernement du Québec a adopté, en novembre 2023, le décret 1647-2023 octroyant le versement d'une aide financière à l'Organisme. À la suite de la directive du ministère des Transports et de la Mobilité durable, l'Organisme a comptabilisé, au 31 décembre 2023, un paiement de transfert alors qu'aucune convention d'aide financière n'avait été signée à cette date, ce qui constituait une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. En conséquence, les revenus de transferts sont sous-évalués de 27 600 000 $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observation - Informations financières établies à des fins fiscales et base de présentation des états financiers consolidés

Nous attirons l'attention sur le fait que l'Organisme inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S15 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales.

De plus, nous attirons l'attention sur la définition du terme « Administration municipale » à la section Périmètre comptable de la note 2 Principales méthodes comptables. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.[1]

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

, CPA auditeur

Daniel Rancourt, CPA auditeur
Vérificateur général de la Ville de Québec

Québec, Canada
Le 18 mars 2025 (le 8 avril 2025 pour la note 30)

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125052

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget	Réalisations	
		2024	2024	2023
Revenus				
Taxes	1			
Compensations tenant lieu de taxes	2			
Quotes-parts	3	154 047 800	154 047 800	143 131 000
Transferts	4	225 096 133	183 398 654	220 844 438
Services rendus	5	83 886 678	87 256 454	80 996 363
Imposition de droits	6			
Amendes et pénalités	7			
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	865 700	3 754 116	2 068 519
Autres revenus	10	3 522 900	301 041	2 012 103
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	467 419 211	428 758 065	449 052 423
Charges				
Administration générale	14	40 827 682	40 306 315	36 725 173
Sécurité publique	15			
Transport	16	300 243 162	301 464 018	300 122 364
Hygiène du milieu	17			
Santé et bien-être	18			
Aménagement, urbanisme et développement	19			
Loisirs et culture	20			
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	10 691 075	16 956 970	12 966 162
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	351 761 919	358 727 303	349 813 699
Excédent (déficit) lié aux activités	25	115 657 292	70 030 762	99 238 724
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		682 464 520	583 225 796
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	27			
Solde redressé	28		682 464 520	583 225 796
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice	29		752 495 282	682 464 520

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	26 132 021	4 963 982
Débiteurs (note 5)	2	653 276 471	620 333 604
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		520 851
	8	679 408 492	625 818 437
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10	109 384 271	32 930 331
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	74 417 489	91 348 212
Revenus reportés (note 11)	12	184 883 331	166 855 036
Dette à long terme (note 12)	13	394 870 615	383 695 421
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	45 553 800	47 676 100
Autres passifs (note 14)	15	3 282 322	1 387 697
	16	812 391 828	723 892 797
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(132 983 336)	(98 074 360)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	587 565 713	516 783 149
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20	8 767 829	7 389 110
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	289 024 143	256 887 472
	23	885 357 685	781 059 731
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	752 374 349	682 985 371
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	752 495 282	682 464 520
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26	(120 933)	520 851
	27	752 374 349	682 985 371

Obligations contractuelles (note 19)
Droits contractuels (note 20)
Passifs éventuels (note 21)
Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget	Réalisations	
		2024	2024	2023
Excédent (déficit) lié aux activités	1	115 657 292	70 030 762	99 238 724
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2	(241 275 000)	(120 715 855)	(52 605 880)
Produit de cession	3		145 992	87 354
Amortissement	4	54 153 400	47 933 552	45 320 621
(Gain) perte sur cession	5		865 191	253 841
Réduction de valeur / Reclassement	6		988 556	
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8	(187 121 600)	(70 782 564)	(6 944 064)
Variation des propriétés destinées à la revente	9			
Variation des stocks de fournitures	10		(1 378 719)	(711 267)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		(32 136 671)	(129 748 670)
	13		(33 515 390)	(130 459 937)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14		(641 784)	520 851
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16	(71 464 308)	(34 908 976)	(37 644 426)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(98 074 360)	(60 429 934)
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(98 074 360)	(60 429 934)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21		(132 983 336)	(98 074 360)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	1	520 851	
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :			
Dérivés	2	1 073 240	(761 024)
Placements de portefeuille	3		
Autres			
▪ Gains de réévaluation cumulés - début de l'exercice, adoption initiale	4.1		3 410 345
Montants reclassés dans l'état des résultats			
▪ Gains nets réalisés sur les swaps de carburant	5.1	(1 715 024)	(2 128 470)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	6	(641 784)	520 851
Autres éléments du résultat étendu présentés par les entreprises municipales	7		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	8	(120 933)	520 851

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	70 030 762	99 238 724
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	47 933 552	45 320 621
Autres			
▪ Perte (gain) sur cession et réduction de valeur	3.1	1 853 747	253 841
▪ Amort frais reportés dette long terme	3.2	525 901	473 449
▪ Intérêts capitalisés sur emprunts temporaires	3.3	2 671 503	
	4	123 015 465	145 286 635
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(16 712 350)	(230 265 366)
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	(22 470 991)	100 867 461
Revenus reportés	8	18 028 295	128 877 674
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(2 122 300)	(1 479 200)
Propriétés destinées à la revente	10		
Stocks de fournitures	11	(1 378 719)	(711 267)
Autres actifs non financiers	12	(32 136 671)	(129 748 670)
	13	66 222 729	12 827 267
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(105 570 895)	(55 823 340)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	145 992	87 354
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	( )	( )
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17		
	18	(105 424 903)	(55 735 986)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	( )	( )
Remboursement ou cession	20		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	( )	( )
Cession	22		
	23		
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	24	60 608 700	20 151 356
Remboursement de la dette à long terme	25	(46 427 113)	(37 958 000)
Variation nette des emprunts temporaires	26	46 874 570	13 670 451
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	(685 944)	(526 225)
Autres			
▪	28.1		
	29	60 370 213	(4 662 418)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	21 168 039	(47 571 137)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	4 963 982	52 535 119
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	32		
Solde redressé	33	4 963 982	52 535 119
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	26 132 021	4 963 982

Éléments sans effet sur la trésorerie (note 23)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

1. Statut de l'organisme municipal

Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) est constitué et régi en vertu de la Loi sur les sociétés de transport en commun. Il offre un service de transport en commun à une population d'environ 633 000 personnes sur une partie du territoire de l'agglomération de Québec.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale au Québec publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Celles-ci comprennent les pages S13, S14, S15 et S23 qui portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice à des fins fiscales et la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « RTC » désigne l'entité formée par le RTC et les organismes qu'il contrôle et l'expression « Administration municipale » réfère à la consolidation du RTC et de Capitale Mobilité, excluant les autres organismes contrôlés.

A) Périmètre comptable et partenariats

S.O.

a) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés regroupent les comptes du RTC et des organismes qu'il contrôle, soit le Service de transport adapté de la Capitale (STAC) (détenue en totalité), 9320-9179 Québec inc. (détenue en totalité) et Capitale Mobilité, Société en développement commercial, Société en commandite (détenue en totalité). Les transactions interentités et les soldes réciproques sont éliminés.

b) Partenariats

S.O.

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont comptabilisés au cours de l'exercice où surviennent les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les principales estimations comprennent la provision pour dévaluation des stocks, la provision pour mauvaises créances, les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, les passifs liés aux obligations de mises hors service des immobilisations, les créditeurs en lien avec le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, les transferts dont l'admissibilité n'a pas fait l'objet d'une vérification, l'établissement des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles relatives à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

Incertitude relative à la mesure

Une incertitude importante relative à la mesure existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'un écart important survienne au cours de la période qui n'excède pas un an à compter du 31 décembre 2024. Le RTC a déterminé qu'il existe une incertitude importante relative à la mesure en ce qui a trait aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 14).

C) Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse.

D) Passifs

Dette à long terme

Les versements estimatifs sur la dette à long terme incluent les refinancements dans l'année où ils sont prévus.

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état consolidé de la situation financière.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée par le RTC en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. Le RTC comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celui-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers consolidés. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

E) Actifs non financiers

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations sont amorties, à l'exception des terrains, en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les durées suivantes :

	Méthode	Durée
Infrastructures		
Mesures préférentielles	Linéaire	20 ans
Stationnements incitatifs	Linéaire	20 ans
Terminus et pôles d'échange	Linéaire	20 ans
Réfections majeures - 10 ans	Linéaire	10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Bâtiments		
Bâtiments et améliorations aux bâtiments	Linéaire	20 et 40 ans
Abribus, abris de protection et stations tempérées	Linéaire	20 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Véhicules		
Autobus à utilisation linéaire	Linéaire	16 ans
Autobus à utilisation non linéaire	Manuel*	16 ans
Autobus pour le transport adapté	Linéaire	5 ans
Véhicules légers	Linéaire	5 ans
Véhicules lourds, vélos et autres véhicules	Linéaire	10 ans

Ameublement et équipement de bureau		
Équipement informatique	Linéaire	5 et 10 ans
Logiciels	Linéaire	5 et 10 ans
Ameublement et équipement de bureau	Linéaire	10 ans
Équipement de télécommunication	Linéaire	10 ans

Machinerie, outillage, équipement		
Machinerie	Linéaire	15 ans
Outillage	Linéaire	5 ans
Équipement	Linéaire	10 et 20 ans

Coûts de mise hors service d'immobilisations	Linéaire	De 7 à 29 ans

* Répartition annuelle en fonction de l'utilisation réelle des autobus selon leur durée de vie utile de 16 ans.

Lorsque la conjoncture indique une perte de valeur de l'immobilisation ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter la baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est comptabilisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent des pièces de rechange mécaniques, des supports pour titres de transport et du diesel qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation et sont comptabilisés au coût établi selon la formule de l'épuisement successif. Les stocks désuets sont dévalués.

Autres actifs non financiers

Les autres actifs non financiers sont composés principalement des dépôts sur acquisition d'immobilisations, des dépôts sur actifs de transport et des frais payés d'avance. Les dépôts sur actifs de transport résultent de la réalisation du Tramway de Québec. Les frais payés d'avance représentent des débours effectués au cours de l'exercice pour des services dont l'Organisme bénéficiera au cours des prochains exercices. Ces actifs ne sont pas affectés au règlement de passifs, à moins d'être vendus.

Les éléments incorporels développés ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers consolidés.

F) Revenus

Quotes-parts

Les quotes-parts ont pour objectif de financer les activités et permettre une croissance de l'offre de services. Ces revenus ne présentent pas d'obligation de prestation et sont comptabilisés lorsque le RTC a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un évènement passé.

Transferts

Les revenus de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés par le gouvernement cédant et durant lequel les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans cette situation, le transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que le passif est réglé.

Services rendus

Les revenus commerciaux sont en lien avec des ententes publicitaires et sont comptabilisés au fur à mesure que l'obligation de prestation est remplie.

Les revenus provenant des utilisateurs des divers services de transport sont comptabilisés au fur et à mesure que l'obligation de prestation du service est rendue.

Autres revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sur la trésorerie sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Autres revenus

Les revenus de gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisés lorsque la vente est effective.

Les revenus en lien avec divers services rendus de façon occasionnelle sont comptabilisés au fur à mesure que l'obligation de prestation est remplie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

G) Avantages sociaux futurs

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état consolidé de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (Loi).

La charge de l'exercice est établie selon la comptabilité d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs des régimes.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont estimés en date du 31 décembre 2024 selon la valeur de marché redressée établie sur une période de cinq ans et sans reconnaître immédiatement une partie des gains et pertes actuariels de l'exercice.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification aux régimes est comptabilisé immédiatement en charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à pourvoir.

En plus des prestations de retraite, les avantages sociaux futurs comprennent le régime d'assurances collectives à la retraite, les allocations de retraite et le régime d'incapacité professionnelle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles le RTC a choisi de différer la constatation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Ces DCTP sont amorties aux fins suivantes et selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales :

Financement à long terme des activités de fonctionnement :
- Frais d'émission de la dette à long terme : linéaire sur 5 ans.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :
- Linéaire sur la durée de vie utile restante des immobilisations ou jusqu'au début des travaux, sur une période s'échelonnant de 7 à 29 ans.

I) Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts temporaires, les créditeurs et charges à payer (à l'exception des taxes à la consommation à payer et des avantages sociaux à payer) et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Dérivés

Le RTC a recours à des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de marchandises, pour réduire le risque lié aux fluctuations du prix du carburant. La politique du RTC consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

J) Autres éléments

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par la Ville de Québec ou le RTC ou soumises à un contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Modification de méthodes comptables

Adoption initiale — Revenus

À compter du présent exercice, le RTC a adopté les exigences du chapitre SP 3400, Revenus, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023. Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestations de ceux issus des opérations sans obligations de prestations. Le chapitre SP 3400 a été appliqué prospectivement à ces états financiers et, comme le permettent les dispositions transitoires, les périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les effets sur les états financiers consolidés du RTC portent principalement sur les informations supplémentaires fournies par voie de note. La mise en œuvre de ce nouveau chapitre n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Adoption initiale - Partenariats public-privé

À compter du présent exercice, le RTC a adopté de façon prospective les exigences du nouveau chapitre SP 3160, Partenariats public-privé du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023. Ce chapitre fournit des indications sur la comptabilisation, la mesure et la présentation d'une infrastructure acquise sous la forme d'un partenariat public-privé. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés du RTC.

Adoption initiale - Éléments incorporels achetés

À compter du présent exercice, le RTC a adopté de façon prospective la note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023. Conformément à cette note d'orientation, les éléments incorporels achetés doivent dorénavant être comptabilisés comme actifs s'ils répondent à la définition d'un actif plutôt qu'à titre de dépenses. Les éléments incorporels achetés excluent les logiciels, qui sont comptabilisés à titre d'immobilisations conformément aux normes existantes. L'adoption de cette note d'orientation n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés du RTC.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2024	2023
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	18 289 023	4 963 982
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments			
▪ Compte à rendement élevé	3.1	7 842 998	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	26 132 021	4 963 982
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5	( )	( )
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	6	26 132 021	4 963 982
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7		
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	9 617 800	9 343 366

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

5. Débiteurs

		2024	2023
Taxes municipales	9		
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	463 243 499	437 480 429
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	6 846 881	2 416 813
Organismes municipaux	13		
Autres			
▪ Autres	14.1	7 206 082	6 171 130
▪ Organismes contrôlés	14.2		
▪ Ville de Québec	14.3	175 980 009	174 265 232
	15	653 276 471	620 333 604
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	272 405 269	299 982 399
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	272 405 269	299 982 399
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	247 164	74 916
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23		
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24	456 837 429	430 688 476
Ministère de la Culture et des Communications	25		
Autres ministères/organismes	26	6 406 070	6 791 953
	27	463 243 499	437 480 429

Note

Les montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme portent intérêt à des taux variant de 1,00 % à 5,25 % et les échéances s'échelonnent de 2025 à 2044.

Au 31 décembre 2024, un montant de 109 384 271 $ (32 930 331 $ en 2023) est affecté au remboursement des emprunts temporaires.

6. Prêts

		2024	2023
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪	30.1		
	31		
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

7. Placements de portefeuille

		2024	2023
Évalués au coût ou au coût après amortissement			
Placements à titre d'investissement	33		
Autres placements	34		
Évalués à la juste valeur			
Placements à titre d'investissement	35		
Autres placements	36		
	37		
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	38		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	39		

Note

8. Autres actifs financiers

		2024	2023
Propriétés destinées à la revente (note 16)	40		
Autres			
▪ SWAP de prix de carburant	41.1		520 851
	42		520 851

Note

9. Emprunts temporaires

Le RTC dispose d'une marge de crédit auprès d'une institution financière pour un montant autorisé de 60 000 000 $ (60 000 000 $ en 2023), portant intérêt au taux de base de l'institution bancaire diminué de 0,25 %, renouvelable annuellement. Au 31 décembre 2024, la marge de crédit est inutilisée (inutilisée également au 31 décembre 2023).

Le RTC dispose d'une marge de crédit auprès de Financement-Québec pour un montant autorisé de 204 562 776 $ (227 651 000 $ au 31 décembre 2023) afin de financer les dépenses admissibles à des subventions d'investissement du Gouvernement du Québec. Elle porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor majoré de frais de gestion de 0,02 %. Au 31 décembre 2024, la marge de crédit a un solde de 63 216 524 $ (13 670 451 $ au 31 décembre 2023).

Dans le cadre du projet du Tramway de Québec, le RTC dispose d'une marge de crédit auprès de Financement-Québec pour un montant autorisé de 52 775 020 $ (410 800 000 $ au 31 décembre 2023). Également, s'ajoute à ce montant, un montant de 67 000 000 $ pour la période comprise entre le 1er avril 2025 et le 31 octobre 2025. Aux fins de l'utilisation de cette marge, le RTC et la Ville de Québec ont signé une entente de collaboration dans laquelle les modalités de son utilisation ont été convenues. La marge porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor majoré de frais de gestion de 0,02 %. Au 31 décembre 2024, la marge de crédit a un solde de 46 167 747 $ (19 259 880 $ au 31 décembre 2023).

Le RTC conclut périodiquement des opérations d'échange sur commodité (contrats de swaps) pour couvrir des fluctuations de prix du carburant et dispose ainsi d'une ligne de trésorerie de 15 000 000 $ auprès d'une institution financière (note 19).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

10. Créditeurs et charges à payer

		2024	2023
Fournisseurs	43	40 185 998	20 177 317
Salaires et avantages sociaux	44	31 625 971	32 705 522
Dépôts et retenues de garantie	45		
Provision pour contestations d'évaluation	46		
Autres			
▪ Ministère des Transports	47.1		36 173 353
▪ Intérêts courus sur dette long terme	47.2	2 605 520	2 292 020
	48	74 417 489	91 348 212

Note

Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP)

Sous certaines conditions, ce programme visait à offrir aux organismes de transport collectif et aux organismes de transport adapté une aide financière exceptionnelle afin de compenser pour les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de COVID-19.

Au 31 décembre 2023, avec la fin du programme, il avait été prévu que les sommes reçues mais inutilisées devraient être remboursées.

En décembre 2024, le RTC a signé une convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable qui prévoit que les montants non utilisés du PAUTCP n'auront pas à être remboursés et pourront plutôt être utilisés pour le financement du transport collectif en 2024 et 2025. La portion non utilisée de ces montants est présentée à titre de revenus reportés (note 11).

11. Revenus reportés

		2024	2023
Taxes perçues d'avance	49		
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	50		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	51		
Accès entreprise Québec	52		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	53		
Autres			
▪ Transferts	54.1	180 665 369	163 324 292
▪ Titres de transport	54.2	4 086 791	3 418 352
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	55		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	56		
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	57		
Société québécoise d'assainissement des eaux	58		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	59		
Autres contributions des promoteurs	60		
Fonds de redevances réglementaires	61		
Autres			
▪ Revenus commerciaux	62.1	131 171	112 392
	63	184 883 331	166 855 036

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Note

Selon une convention d'aide financière signée avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable en décembre 2024, la portion non utilisée du PAUTCP sera utilisée pour le financement du transport collectif en 2025. Ces montants étaient présentés à titre de créditeurs au 31 décembre 2023 (note 10).

Les principaux revenus reportés liés aux transferts sont du Tramway de Québec pour 137 548 000 $ (159 500 000 $ en 2023), la convention pour la portion non utilisée du PAUTCP de 36 173 000 $, la SOFIL pour 3 800 000 $ (3 800 000 $ en 2023) et le Décret pour le financement du transport en commun pour 3 047 000 $.

12. Dette à long terme

		Taux d'intérêt		Échéance				
		de	à	de	à		2024	2023
Obligations et billets en monnaie canadienne		1,00	5,25	2025	2034	64	188 912 000	172 983 000
Obligations et billets en monnaies étrangères						65		
Autres dettes à long terme								
Gouvernement du Québec et ses entreprises		1,94	4,90	2028	2044	66	207 949 693	212 543 456
Organismes municipaux						67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition						68		
Autres						69		
						70	396 861 693	385 526 456
Frais reportés liés à la dette à long terme						71	(1 991 078)	(1 831 035)
						72	394 870 615	383 695 421

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2024
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2025	73		48 836 000		12 816 312	61 652 312
2026	74		59 854 000		12 816 312	72 670 312
2027	75		27 679 000		12 816 312	40 495 312
2028	76		12 064 000		12 816 312	24 880 312
2029	77		34 426 000		11 241 559	45 667 559
2030 et plus	78		6 053 000		145 442 886	151 495 886
	79		188 912 000		207 949 693	396 861 693
Intérêts et frais accessoires	80			( )		( )
	81		188 912 000		207 949 693	396 861 693

Note

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices incluent des refinancements aux échéances suivantes : 20 535 000 $ en 2025, 41 988 000 $ en 2026, 16 881 000 $ en 2027, 4 080 000 $ en 2028 et 28 802 000 $ en 2029. Au moment du refinancement, l'Organisme rembourse le solde au prêteur pour ensuite contracter une nouvelle dette à long terme d'un montant équivalent ou moindre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

13. Avantages sociaux futurs

		2024	2023
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	(6 004 700)	(8 532 700)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	(39 549 100)	(39 143 400)
	84	(45 553 800)	(47 676 100)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	8 869 400	9 465 200
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	1 477 300	2 117 500
Régimes à cotisations déterminées	87		
Autres régimes (REER et autres)	88		
Régimes de retraite des élus municipaux	89		
	90	10 346 700	11 582 700

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

14. Autres passifs

		2024	2023
Assainissement des sites contaminés	91		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	92	3 161 389	1 387 697
Autres			
▪ SWAP de prix de carburant (note 26)	93.1	120 933	
	94	3 282 322	1 387 697
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	95	1 387 697	1 387 697
Passifs engagés	96		
Passifs réglés	97	( )	( )
Charge de désactualisation[1]	98	121 592	
Révisions des estimations de flux de trésorerie	99	1 652 100	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	100	3 161 389	1 387 697

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Note

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'organisme municipal concernent les infrastructures et les bâtiments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les principales hypothèses utilisées pour ces obligations sont les suivantes :

Taux d'actualisation	4 %
Période d'actualisation*	de 7 à 29 ans
Taux d'inflation	2 %

**La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période d'un an.*

Les charges totales estimatives non actualisées rattachées aux activités de mise hors service sont de 7 735 000 $ au 31 décembre 2024 (2 515 000 $ en 2023) et inclus dans l'évaluation du passif qui s'élèvent à 3 161 389 $ (1 387 697 $ au 31 décembre 2023).

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des écarts entres les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent les coûts estimés de mise hors service, le taux d'inflation de ces coûts, le taux d'actualisation ainsi que la période d'actualisation. Des modifications apportées aux principales hypothèses, à la technologie utilisée ou à la réglementation pourraient entraîner des changements importants à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comptabilisées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

15. Immobilisations corporelles

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	101				
Eaux usées	102				
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	103	71 446 290	802 515		72 248 805
Autres					
▪	104.1				
Réseau d'électricité	105				
Bâtiments	106	140 193 219	7 956 517	267 607	147 882 129
Améliorations locatives	107	143 361	39 093		182 454
Véhicules	108	501 470 751	55 246 854	20 793 402	535 924 203
Ameublement et équipement de bureau	109	68 232 809	15 085 433	296 996	83 021 246
Machinerie, outillage et équipement divers	110	43 686 437	10 124 689		53 811 126
Terrains	111	96 218 604	2 406 567		98 625 171
Autres	112				
	113	921 391 471	91 661 668	21 358 005	991 695 134
Immobilisations en cours	114	37 045 959	29 054 187	988 556	65 111 590
	115	958 437 430	120 715 855	22 346 561	1 056 806 724
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Infrastructures					
Eau potable	116				
Eaux usées	117				
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	118	37 161 390	3 187 675		40 349 065
Autres					
▪	119.1				
Réseau d'électricité	120				
Bâtiments	121	58 228 211	3 897 580	246 949	61 878 842
Améliorations locatives	122	73 308	6 884		80 192
Véhicules	123	277 912 839	31 639 513	20 087 536	289 464 816
Ameublement et équipement de bureau	124	49 646 424	5 832 163	12 337	55 466 250
Machinerie, outillage et équipement divers	125	18 632 109	3 369 737		22 001 846
Autres	126				
	127	441 654 281	47 933 552	20 346 822	469 241 011
VALEUR COMPTABLE NETTE	128	516 783 149			587 565 713
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	129	38 172 983	61 221		38 234 204
Amortissement cumulé	130	(19 068 316)	(1 911 710)	( )	(20 980 026)
Valeur comptable nette	131	19 104 667			17 254 178

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

16. Propriétés destinées à la revente

		2024	2023
Immeubles de la réserve foncière	132		
Immeubles industriels municipaux	133		
Autres	134		
	135		
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	136		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	137		

Note

17. Actifs incorporels achetés

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
▪	138.1				
	139				
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
▪	140.1				
	141				
VALEUR COMPTABLE NETTE	142				

Note

18. Autres actifs non financiers

		2024	2023
Frais payés d'avance			
▪ Frais payés d'avance	143.1	4 023 338	2 789 188
Autres			
▪ Dépôt sur actifs de transport	144.1	281 760 014	252 865 775
▪ Dépôt sur acquisition d'immobilisations et frais de refinancement	144.2	3 240 791	1 232 509
	145	289 024 143	256 887 472

Note

19. Obligations contractuelles

a) Contrat d'acquisition d'autobus urbains

À la suite d'appels d'offres, le RTC s'est engagé à faire l'achat de 59 autobus hybrides et électriques dont 26 articulés hybrides et 8 standards hybrides, lesquels seront livrés en 2025 et 25 autobus standards électriques lesquels seront livrés en 2026 et 2027. Les montants à verser pour ces acquisitions s'élèvent à 98 800 000 $ et les versements sont prévus ainsi : 54 200 000 $ en 2025, 17 300 000 $ en 2026 et 27 300 000 $ en 2027. Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions à des taux variant de 60 % et 95 % selon les programmes d'aide du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

b) Baux à long terme

Le RTC s'est engagé à verser des sommes totalisant 3 559 000 $ en vertu de baux échéant de 2025 à 2027.

Les versements s'échelonnent ainsi : 1 741 000 $ en 2025, 1 201 000 $ en 2026 et 617 000 $ en 2027.

c) Opérations d'échange sur commodité (swaps)

Le RTC a négocié des contrats d'approvisionnement en carburant auprès d'un fournisseur, lesquels comportent une durée prédéterminée.

Afin de se prémunir des variations de prix, le RTC a négocié des opérations d'échange sur commodité (contrats de swaps) avec une institution financière. Dans le cadre de ces ententes, le RTC a convenu d'échanger des liquidités avec l'institution financière en fonction de la variation d'un indice déterminé. Pour la durée restante de ces ententes, la couverture s'applique sur un total de 37 millions de litres de carburant et s'échelonne de janvier 2025 à décembre 2029.

d) Service de transport adapté de la Capitale

L'entité contrôlée par le RTC s'est engagée par bail jusqu'en septembre 2027 pour la location de locaux et l'obtention de services, le tout pour un montant de 922 000 $.

De plus, l'Organisme s'est engagé par contrats afin d'obtenir les services de transporteurs privés pour un montant de 36 532 300 $. Ces ententes viennent à échéance entre 2025 et 2029, et prévoient des minimums garantis par année. Ces minimums par année sont les suivants :

2025	8 787 500 $
2026	8 666 500 $
2027	8 839 800 $
2028	9 016 500 $
2029	1 222 000 $

e) Capitale Mobilité, Société en développement commercial, Société en commandite

La Société s'est engagée par bail jusqu'en 2032 pour la location de locaux, le tout pour un solde de 843 000 $. L'échéancier des obligations contractuelles est établi ainsi :

2025	97 000 $
2026	98 000 $
2027	98 000 $
2028	108 000 $
2029	109 000 $
2030 à 2032	333 000 $

20. Droits contractuels

Programmes de subvention

Dans le cadre de programmes de subvention se rapportant à divers travaux et à l'acquisition de véhicules et d'équipements, le RTC, le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada ont signé des protocoles d'entente et d'aide financière dans lesquels les gouvernements s'engagent à verser des sommes totalisant 409 000 000 $. Le RTC estime que ces revenus de transfert seront comptabilisés entre 2025 et 2029.

Tramway de Québec

Le 5 décembre 2024, la Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif (L.Q. 2024, c. 40) (ci-après « la Loi ») a été sanctionnée. En vertu des dispositions de la Loi, la responsabilité de réaliser la portion Tramway de la phase 1 du plan CITÉ est confiée à CDPQ Infra, à la Ville de Québec et au Gouvernement du Québec. Une entente de mise en œuvre du projet pour la phase de planification, convenue entre la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec, stipule que la Ville de Québec recouvrera, à partir du 1er janvier 2025, 50 % des coûts admissibles des responsabilités qu'elle porte aux termes de l'entente, le tout assujetti à une contribution minimale de 600 000 000 $ et à une contribution maximale de 750 000 000 $ de la Ville de Québec. L'entente de mise en œuvre prévoit également que certains coûts sous la responsabilité de la Ville de Québec sont à la charge exclusive du Gouvernement du Québec. Par ailleurs, le Gouvernement du Québec assume 100 % des coûts admissibles passés du projet au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, un montant de 758 400 000 $ a été autorisé au RTC, à titre de contribution aux dépenses admissibles financées par le Gouvernement du Québec, pour la réalisation par la Ville de Québec des activités de planification et des travaux, et activités préparatoires essentielles au projet. À la date des états financiers consolidés, les revenus de subvention cumulatifs constatés et le solde des revenus reportés avant rendement sont respectivement de 381 100 000 $ et de 137 548 000 $. Les droits contractuels recevables s'établissent à 259 600 000 $.

Le RTC s'est engagé à compenser la Ville de Québec pour les dépenses admissibles réalisées par celle-ci dans le cadre du projet, jusqu'à concurrence de la contribution autorisée par le Gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Redevances publicitaires

Dans le cadre d'une entente intervenue avec un partenaire en publicité, Capitale Mobilité recevra des redevances minimales de 4 400 000 $ d'ici au 31 décembre 2025. Ces redevances pourraient être plus élevées si les revenus publicitaires du partenaire dépassaient certains niveaux.

21. Passifs éventuels

S.O.

A) Cautionnements et garanties

Description		Montant initial des cautions	Solde des cautionnements 2024	Solde des cautionnements 2023
Emprunts temporaires				
▪	146.1			
	147			
Dettes à long terme				
▪	148.1			
	149			
	150			

S.O.

B) Auto-assurance

S.O.

C) Poursuites

S.O.

D) Autres

Au cours d'un exercice passé, le tribunal d'arbitrage a rendu une décision en lien avec l'interprétation d'une convention collective. À cet effet, le RTC a comptabilisé un passif éventuel ainsi qu'une charge correspondante selon une évaluation basée sur des litiges similaires.

Considérant que les discussions sont toujours en cours quant à l'évaluation du règlement en lien avec cette décision, le montant du passif n'est pas divulgué aux états financiers consolidés et ce dernier pourrait différer de l'estimation faite par la direction.

22. Actifs éventuels

Partage de l'imputation du coût des lésions professionnelles

Dans le régime de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, la règle générale qui s'applique en matière d'imputation prévoit que le coût des prestations d'une lésion professionnelle est imputé à l'employeur du travailleur qui a subi la lésion. Certaines mesures d'exception à cette règle générale sont prévues à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP - R.L.R.Q., chap. A-3.001). Ainsi, sous respect de certaines conditions et de certains délais, un transfert ou un partage d'imputation peut être accordé. Lorsqu'un transfert ou un partage d'imputation est accordé, la totalité ou une partie du coût des prestations sera imputée à une autre entité que l'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

En date du 31 décembre 2024, le RTC était dans l'attente du dénouement de plusieurs demandes de transfert ou de partage d'imputation. Si des décisions favorables étaient rendues pour ces demandes, des sommes seraient remboursées au RTC. L'ampleur des sommes en cause ne peut cependant faire l'objet d'une estimation raisonnable en raison de l'imprévisibilité et de la large fourchette de possibilités quant au dénouement de chaque dossier.

23. Éléments sans effet sur la trésorerie

	2024	2023
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	47 933 552 $	45 320 621 $
Autres		
Perte sur cession	865 191 $	253 841 $
Réduction de valeur	988 556 $	- $
Amortissement des frais reportés de la dette à long terme	525 901 $	473 449 $
Intérêts capitalisés sur emprunts temporaires	2 671 503 $	- $
	52 984 703 $	46 047 911 $

Au cours de l'exercice, un montant de 24 692 349 $ (11 199 489 $ en 2023) est inclus dans les créditeurs et charges à payer relativement aux acquisitions d'immobilisations.

Une augmentation des emprunts temporaires de 26 907 867 $ (19 259 880 $ en 2023) a été comptabilisée en contrepartie des débiteurs.

Une augmentation de la dette à long terme de 7 831 000 $ (72 444 000 $ en 2023) a été comptabilisée en contrepartie des créditeurs.

Un remboursement de la dette de 10 677 000 $ (7 055 000 $ en 2023) a été comptabilisée en contrepartie des débiteurs.

24. Redressement aux exercices antérieurs

S.O.

25. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le budget consolidé est constitué de la combinaison du budget non consolidé adopté par l'Administration municipale et du budget adopté par le principal organisme contrôlé, après élimination des opérations réciproques.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'Administration municipale est également présentée dans les informations sectorielles.

Les ajustements requis aux budgets adoptés afin de se conformer aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sont les suivants : les revenus d'investissement, la charge d'amortissement, les éléments de conciliation à des fins fiscales de fonctionnement et les autres revenus.

Le tableau suivant présente le sommaire des ajustements :

	Budgets adoptés			**Budget au rapport financier**
	Administration municipale	**Organisme contrôlé et éliminations**	**Consolidé**	**Consolidé**
Revenus	295 093 145 $	10 637 630 $	305 730 775 $	467 419 211 $
Charges	276 963 919 $	10 637 630 $	287 600 652 $	351 761 919 $
Excédent de l'exercice	18 130 123 $	0 $	18 130 123 $	115 657 292 $
Conciliation à des fins fiscales	(18 130 123) $	0 $	(18 130 123) $	(115 657 292) $
Excédent de l'exercice à des fins fiscales	0 $	0 $	0 $	0 $

26. Instruments financiers

Les instruments financiers classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur sont les instruments financiers dérivés.

Pour établir la juste valeur des instruments financiers dérivés, le RTC s'est fié sur un prix coté. Cette évaluation est classée au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Pour tous les instruments financiers évalués à la juste valeur, il n’y a aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le RTC est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour le RTC sont liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux dérivés.

L'exposition maximale du RTC au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisque le RTC évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. Le RTC ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. Puisque les débiteurs sont principalement à recevoir d'organismes gouvernementaux et municipaux, le risque de crédit pour le RTC est limité. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

	2024	2023
Non en souffrance	5 171 106 $	3 823 083 $
En souffrance :		
Moins de 30 jours	23 279 $	- $
De 30 à 60 jours	1 042 953 $	608 357 $
Plus de 60 jours	1 215 908 $	1 814 606 $
	7 453 246 $	6 246 046 $
Moins la provision pour créances douteuses	(247 164) $	(74 916) $
	7 206 082 $	6 171 130 $

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses s'établissent comme suit :

Solde au début	74 916 $
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	204 548 $
Montants recouvrés	(32 300) $
Solde à la fin	**247 164 $**

Le RTC est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Dérivés

Les instruments financiers dérivés comportent un élément de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Le RTC réduit ce risque en traitant avec des institutions financières reconnues.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le RTC éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Ce risque est géré en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit. Le RTC établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les tableaux suivants représentent les flux de trésorerie contractuels pour les passifs financiers en fonction de leurs échéances contractuelles :

					Au 31 décembre 2024
	2025	**2026-2027**	**2028-2029**	**2030 et suivantes**	**Total**
SWAP de carburant	(27 995) $	(11 511) $	160 439 $	- $	**120 933 $**
Emprunts temporaires	109 384 271 $	- $	- $	- $	**109 384 271 $**
Créditeurs et charges à payer	44 160 833 $	3 461 549 $	3 341 554 $	8 040 486 $	**59 004 422 $**
Intérêts courus à payer sur dette à long terme	2 605 520 $	- $	- $	- $	**2 605 520 $**
Dette à long terme	61 652 312 $	122 781 624 $	71 792 871 $	140 634 886 $	**396 861 693 $**
	217 774 941 $	**126 231 662 $**	**75 294 864 $**	**148 675 372 $**	**567 976 840 $**

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

					Au 31 décembre 2023
	2024	**2025-2026**	**2027-2028**	**2029 et suivantes**	**Total**
Emprunts temporaires	32 930 331 $	- $	- $	- $	**32 930 331 $**
Créditeurs et charges à payer	29 534 759 $	39 450 966 $	3 444 094 $	7 758 909 $	**80 188 727 $**
Intérêts courus à payer sur dette à long terme	2 292 020 $	- $	- $	- $	**2 292 020 $**
Dette à long terme	56 960 762 $	121 656 524 $	51 681 524 $	155 227 646 $	**385 526 456 $**
	121 717 872 $	**161 107 490 $**	**55 125 618 $**	**162 986 555 $**	**500 937 535 $**

Les montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme contribuent à réduire le risque de liquidité auquel le RTC est exposé en lien avec ses dettes à long terme.

Le risque lié aux emprunts temporaires est diminué par l'existence de débiteurs affectés à leur remboursement.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le RTC est exposé seulement au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt du RTC est attribuable à ses passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des passifs financiers, mais comme le RTC prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

Le RTC est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ces emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

La valeur comptable des passifs financiers portant intérêt se détaille comme suit :

	2024	2023
Emprunts temporaires	109 384 271 $	32 930 331 $
Dette à long terme	396 861 693 $	385 526 456 $
	506 245 964 $	418 456 787 $

27. Revenus

Revenus par sources

		2024	2023
Quotes-parts			
	Contribution de l'agglomération	**154 047 800 $**	143 131 000 $

Transferts			
	Droits d'immatriculation		
	Contributions des automobilistes pour le transport en commun	**11 467 611 $**	10 918 817 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonctionnement		
	Convention d'aide financière - Tramway	**19 922 168 $**	34 275 782 $
	Programme d'aide au développement du transport collectif	**14 456 885 $**	11 279 756 $
	Décrets pour le financement du transport collectif	**14 100 000 $**	27 600 000 $
	Programme de subvention au transport adapté	**9 874 976 $**	9 675 016 $
	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	**815 977 $**	824 352 $
	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun	**570 272 $**	625 421 $
	Programme de financement des infrastructures locales du Québec	**461 656 $**	68 587 $
	Autres programmes	**771 035 $**	1 023 878 $
		60 972 969 $	85 372 792 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Investissement		
	Programme de financement des infrastructures locales du Québec	**36 037 462 $**	165 123 $
	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	**32 685 933 $**	7 988 251 $
	Convention d'aide financière - Tramway	**32 019 106 $**	114 808 921 $
	Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif	**8 826 837 $**	- $
	Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains	**1 221 466 $**	3 597 514 $
	Secrétariat à la Capitale-Nationale	**167 270 $**	- $
	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun	**- $**	(2 005 980) $
		110 958 074 $	124 553 829 $
		183 398 654 $	220 844 438 $
Services rendus			
	Utilisateurs transport régulier	**78 063 862 $**	70 462 811 $
	Revenus commerciaux et autres	**5 151 986 $**	7 637 281 $
	Utilisateurs transport adapté	**1 990 425 $**	1 816 962 $
	Utilisateurs vélopartage	**1 853 180 $**	1 079 309 $
		87 059 453 $	80 996 363 $

Autres revenus d'intérêts		**3 754 116 $**	2 068 519 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Autres revenus			
	Perte sur cession d'immobilisations corporelles	**(865 191) $**	(253 841) $
	Réduction de valeur	**(988 556) $**	- $
	Autres	**2 154 788 $**	2 265 944 $
		301 041 $	2 012 103 $

Total des revenus		**428 758 065 $**	449 052 423 $

Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)
Le PADTC a pour objectif général de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées au secteur du transport des personnes au Québec. À cette fin, il vise à accroître l'utilisation du transport collectif par l'amélioration de ces services par la promotion des modes de transport alternatifs à l'automobile auprès de la population québécoise en général et des travailleurs en particulier. Ce programme est divisé en trois volets. Le RTC bénéficie du Volet I - Aide financière au maintien, au développement et à l'optimisation des services de transport en commun dont les objectifs sont d'accroître l'offre de services de transport en commun en milieu urbain ou d'améliorer la performance de ces services.

Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)
En vertu du PAGTCP, le RTC est admissible à des subventions pour maintenir ses actifs, améliorer ses équipements et infrastructures ainsi que pour l'expansion de son réseau de transport en commun. Ce programme permet de subventionner les dépenses admissibles à des taux variant de 50 % et 100 % selon la nature de l'immobilisation.

Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)
Ce Programme a comme objectif de soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs projets d'immobilisations nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des services de transport en commun. Ce programme permet au RTC de subventionner le maintien, l'amélioration et le développement des équipements et des infrastructures de transport en commun à des taux variant de 85 % et 95 % selon la nature de l'immobilisation.

Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)
Ce Programme permet d'accompagner les municipalités dans le développement de l'offre de vélos en libre-service. Il vise à intensifier la mise en place d'infrastructures et de services de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain. Le Programme est en partie financé par le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)
Ce Programme a comme objectif d'améliorer et de développer des réseaux de transport collectif ainsi que de maintenir des actifs de transport collectif. Ce Programme permet au RTC de subventionner la réalisation des projets visant le maintien, l'amélioration et le développement des réseaux de transport en commun à des taux variant de 90 % à 100 % des dépenses admissibles.

Programme de subvention au transport adapté (PSTA)
En vertu de ce Programme, le STAC est admissible à une subvention qui comprend une enveloppe de base ainsi qu'un montant alloué en fonction de la croissance des déplacements réalisés jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Décrets pour le financement du transport collectif
En novembre 2023 et mars 2024, le RTC s'est vu octroyer par des décrets du ministre des Transports et de la Mobilité durable des aides financières de 27 600 000 $ et de 14 100 000 $ dans le but de soutenir la relance des services de transport collectif urbain et d'assurer leur continuité. Il est convenu que tout surplus généré par cette contribution pourra être affecté aux exercices futurs.

Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO)
Ce Programme vise à tirer profit de l'évolution des technologies numériques et de communication afin de soutenir l'intégration de services de mobilité des personnes existants ou en développement afin qu'ils soient plus durables, connectés, accessibles et adaptés aux besoins des citoyens. Le Programme est financé par le Fonds des réseaux de transport terrestre et le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN)
En novembre 2024, le RTC s'est vu octroyer par le Secrétariat à la Capitale-Nationale une aide financière de 4 500 000 $ pour le développement et le déploiement d'une application mobile permettant de planifier, de réserver et de payer les déplacements sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. Ce soutient s'inscrit dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034 (Projet axe mobilité) pour faciliter l'harmonisation des services en mobilité dans la zone économique métropolitaine de Québec.

28. Opérations interentités

Au cours de l'exercice, le RTC a reçu une contribution d'un montant de 154 047 800 $ (143 100 000 $ en 2023) de l'agglomération de Québec, dont environ 93 % (93 % en 2023) est assumé par la Ville de Québec. Cette opération a été comptabilisée à la valeur d'échange.

Au 31 décembre 2024, des obligations et des engagements du RTC pour des montants de 124 500 000 $ et de 102 400 000 $, respectivement, sont garantis par l'agglomération de Québec.

29. Chiffres comparables

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

30. Évènement subséquent

Le 2 avril 2025, le RTC a eu l'information que le gouvernement du Québec songeait à imposer au RTC un arrêt des travaux relatifs au projet de construction d'un nouveau garage nommé *Centre Newton*.

Les immobilisations corporelles sont sujettes à une incertitude importante relative à la mesure compte tenu de cet arrêt. Le dénouement de cette incertitude pourrait entraîner une réduction de valeur des immobilisations corporelles variant de 0 $ à 28 035 000 $.

Les droits contractuels du projet du *Centre Newton* d'une valeur de 252 000 000 $ sont également soumis à une incertitude importante relative à la mesure en raison de l'arrêt imposé par le gouvernement du Québec. La valeur des droits contractuels assujettis à cette incertitude est soumise au processus décisionnel du gouvernement du Québec.

L'impact réel de ces incertitudes est inconnu, car il dépend de décisions futures du gouvernement du Québec.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Réalisations 2023	Budget 2024	Réalisations 2024			
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé[1]
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1						
Compensations tenant lieu de taxes	2						
Quotes-parts	3	143 131 000	154 047 800	154 047 800		13 677 498	154 047 800
Transferts	4	86 680 293	59 623 187	63 512 180		9 814 526	73 326 706
Services rendus	5	79 611 678	82 910 368	85 869 964		2 093 213	87 256 454
Imposition de droits	6						
Amendes et pénalités	7						
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	2 291 411	815 700	4 008 341		69 058	3 754 116
Autres revenus	10	2 179 274	3 522 900	175 812		135 376	301 041
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	313 893 656	300 919 955	307 614 097		25 789 671	318 686 117
Investissement							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15	124 552 829	152 729 026	110 071 948			110 071 948
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18						
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21	124 552 829	152 729 026	110 071 948			110 071 948
	22	438 446 485	453 648 981	417 686 045		25 789 671	428 758 065
Charges							
Administration générale	23	29 441 974	30 218 766	32 528 392	5 658 262	2 720 854	40 306 315
Sécurité publique	24						
Transport	25	251 622 383	246 363 302	250 378 417	42 099 231	22 779 398	301 464 018
Hygiène du milieu	26						
Santé et bien-être	27						
Aménagement, urbanisme et développement	28						
Loisirs et culture	29						
Réseau d'électricité	30						
Frais de financement	31	12 821 104	10 530 305	16 956 970		323 283	16 956 970
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	45 283 509	53 520 400	47 757 493	(47 757 493)		
	34	339 168 970	340 632 773	347 621 272		25 823 535	358 727 303
Excédent (déficit) lié aux activités	35	99 277 515	113 016 208	70 064 773		(33 864)	70 030 762

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Réalisations 2023	Budget 2024	Réalisations 2024		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé[1]
Excédent (déficit) lié aux activités	1	99 277 515	113 016 208	70 064 773	(33 864)	70 030 762
Moins : revenus d'investissement	2	(124 552 829)	(152 729 026)	(110 071 948)	)	(110 071 948)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(25 275 314)	(39 712 818)	(40 007 175)	(33 864)	(40 041 186)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Ajouter (déduire)						
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés						
Amortissement	4	45 283 509	53 520 400	47 757 493	176 059	47 933 552
Produit de cession	5	87 354		145 992		145 992
(Gain) perte sur cession	6	253 841		865 191		865 191
Réduction de valeur / Reclassement	7			988 556		988 556
	8	45 624 704	53 520 400	49 757 232	176 059	49 933 291
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12		143 700	143 700		
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15		143 700	143 700		
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	125 905	767 822	(1 077)		(1 077)
Remboursement de la dette à long terme	17	(10 424 289)	(11 078 383)	(11 518 161)	(143 700)	(11 518 161)
	18	(10 298 384)	(10 310 561)	(11 519 238)	(143 700)	(11 519 238)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(1 942 880)	(3 162 110)	(5 846 712)	)	(5 846 712)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20					
Excédent de fonctionnement affecté	21			9 473 207		9 473 207
Réserves financières et fonds réservés	22					
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	1 348 519	(478 611)	1 865 992	1 656	1 867 648
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	(594 361)	(3 640 721)	5 492 487	1 656	5 494 143
	26	34 731 959	39 712 818	43 874 181	34 015	43 908 196
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	9 456 645		3 867 006	151	3 867 010

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Réalisations 2023	Réalisations 2024		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé[1]
Revenus d'investissement	1	124 552 829	110 071 948		110 071 948
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Ajouter (déduire)					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés					
Acquisition d'immobilisations corporelles					
Administration générale	2	(4 025 823)	(10 558 372)	(1 494 524)	(12 052 896)
Sécurité publique	3	( )	( )	( )	( )
Transport	4	(47 128 631)	(108 662 959)	( )	(108 662 959)
Hygiène du milieu	5	( )	( )	( )	( )
Santé et bien-être	6	( )	( )	( )	( )
Aménagement, urbanisme et développement	7	( )	( )	( )	( )
Loisirs et culture	8	( )	( )	( )	( )
Réseau d'électricité	9	( )	( )	( )	( )
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10	( )	( )	( )	( )
	11	(51 154 454)	(119 221 331)	(1 494 524)	(120 715 855)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	12	( )	( )	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	13	(767 720)	( )	( )	( )
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	14	10 832 020	50 614 795	350 000	50 614 795
Affectations					
Activités de fonctionnement	15	1 942 880	5 846 712		5 846 712
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	16				
Excédent de fonctionnement affecté	17				
Réserves financières et fonds réservés	18				
	19	1 942 880	5 846 712		5 846 712
	20	(39 147 274)	(62 759 824)	(1 144 524)	(64 254 348)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21	85 405 555	47 312 124	(1 144 524)	45 817 600

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2023	2024		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé[1]
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	3 396 763	24 822 564	1 309 457	26 132 021
Débiteurs (note 5)	2	619 534 509	647 217 279	6 169 160	653 276 471
Prêts (note 6)	3	776 000	982 300		
Placements de portefeuille (note 7)	4				
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6				
Autres actifs financiers (note 8)	7	520 851			
	8	624 228 123	673 022 143	7 478 617	679 408 492
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10	32 930 331	109 384 271		109 384 271
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	86 096 122	66 177 970	8 349 587	74 417 489
Revenus reportés (note 11)	12	166 855 036	181 676 709	3 206 622	184 883 331
Dette à long terme (note 12)	13	383 702 045	394 879 133	973 782	394 870 615
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	47 676 100	45 553 800		45 553 800
Autres passifs (note 14)	15	1 387 697	3 282 322		3 282 322
	16	718 647 331	800 954 205	12 529 991	812 391 828
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(94 419 208)	(127 932 062)	(5 051 374)	(132 983 336)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	512 978 685	582 442 784	5 122 929	587 565 713
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19				
Stocks de fournitures	20	7 389 110	8 767 829		8 767 829
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22	256 814 499	288 907 524	117 075	289 024 143
	23	777 182 294	880 118 137	5 240 004	885 357 685
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	9 841 086	4 251 590	32 523	4 283 857
Excédent de fonctionnement affecté	25	9 698 224	9 681 524		9 681 424
Réserves financières et fonds réservés	26				
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27	(38 975))	(1 659 891)	( )	(1 659 891)
Financement des investissements en cours	28	232 628 911	279 592 061	(3 989 490)	275 602 571
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	430 035 039	460 441 724	4 145 597	464 587 321
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30	520 851	(120 933)		(120 933)
	31	682 763 086	752 186 075	188 630	752 374 349

Obligations contractuelles (note 19)
Droits contractuels (note 20)
Passifs éventuels (note 21)
Actifs éventuels (note 22)

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
Rémunération					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	150 880 915	149 533 891	152 025 644	144 558 070
Charges sociales					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	33 822 660	33 978 378	34 615 494	32 232 084
Biens et services					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5	1 964 660	1 804 153	1 804 153	1 730 997
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				
Autres biens et services	8	73 105 988	69 114 582	90 592 490	82 779 482
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	3 942 434	2 946 362	2 946 362	1 819 345
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	4 551 144	11 924 079	11 924 079	8 083 213
D'autres tiers	12				
Autres frais de financement	13	2 036 727	2 086 529	2 086 529	3 063 604
Contributions					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	14 874 465	13 677 498		
Transferts	15				
Autres	16		12 519 660	12 519 660	28 312 429
Autres					
Transferts	17				
Autres	18	1 910 230	1 952 814	1 953 507	1 879 276
Amortissement					
Immobilisations corporelles	19	53 520 400	47 757 493	47 933 552	45 320 621
Actifs incorporels achetés	20				
Autres					
▪ Autres	21.1	23 150	325 833	325 833	34 578
	22	340 632 773	347 621 272	358 727 303	349 813 699

Note

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	4 283 857	9 873 349
Excédent de fonctionnement affecté	2	9 681 424	9 698 124
Réserves financières et fonds réservés	3		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 659 891)	((38 975))
Financement des investissements en cours	5	275 602 571	229 783 945
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	464 587 321	433 070 127
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7	(120 933)	520 851
	8	752 374 349	682 985 371
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	4 251 590	9 841 086
Organismes contrôlés et partenariats[1]	10	32 267	32 263
	11	4 283 857	9 873 349
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Fond d'immobilisation	12.1	9 681 424	9 681 424
▪ Autres	12.2		16 700
	13	9 681 424	9 698 124
Organismes contrôlés et partenariats[1]			
▪	14.1		
	15		
	16	9 681 424	9 698 124

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪	17.1		
	18		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪	19.1		
	20		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	21		
Organismes contrôlés et partenariats	22		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	23		
Organismes contrôlés et partenariats	24		
Montant non réservé			
Administration municipale	25		
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Fonds local d'investissement	27		
Fonds local de solidarité	28		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29		
Autres			
▪	30.1		
	31		
	32		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33	( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34	( )	( )
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35	( )	( )
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36	( )	( )
Autres	37	( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38	( )	( )
	39	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	40	( )	( )
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	41	(2 902 342)	(1 387 697)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42	( )	( )
Autres			
▪	43.1	( )	( )
	44	(2 902 342)	(1 387 697)
Autres mesures d'allègement fiscal			
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	45	( )	( )
Utilisation du fonds de roulement	46	( )	( )
Mesures relatives à la COVID-19			
Utilisation du fonds général	47	( )	( )
Utilisation du fonds de roulement	48	( )	( )
Autres			
▪	49.1	( )	( )
	50	( )	( )
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure relative à la TVQ	51	( )	( )
Mesure relative à la COVID-19	52	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	53	(1 478 032)	(1 831 035)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	54	( )	( )
Autres			
▪	55.1	( )	( )
	56	(1 478 032)	(1 831 035)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	57	1 478 032	1 831 035
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	58		
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	59		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	60		
Autres			
▪ Autres débiteurs	61.1	1 242 451	1 426 672
	62	2 720 483	3 257 707
	63	(1 659 891)	((38 975))

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	64	333 533 646	286 044 505
Investissements à financer	65	(57 931 075)	(56 260 560)
	66	275 602 571	229 783 945
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	67	587 565 713	516 783 149
Propriétés destinées à la revente	68		
Prêts	69		
Placements de portefeuille à titre d'investissement	70		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	71		
	72	587 565 713	516 783 149
Ajustements aux éléments d'actif	73		
	74	587 565 713	516 783 149
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	75	(394 870 615)	(383 695 421)
Frais reportés liés à la dette à long terme	76	(1 991 078)	(1 831 035)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	77	272 405 269	299 982 399
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	78	1 478 032	1 831 035
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	79		
	80	(122 978 392)	(83 713 022)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	81	( )	( )
	82	(122 978 392)	(83 713 022)
	83	464 587 321	433 070 127

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	1
Régimes supplémentaires de retraite	2	1

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

Le RTC offre à ses employés un régime de retraite enregistré auprès de l'organisme Retraite Québec. Les dispositions du régime capitalisé prévoient que le versement des prestations est égal à 2,0 % du salaire de l'année indexé annuellement.

L'évaluation actuarielle du régime capitalisé en date du 31 décembre 2023 établissait :

Pour le service accumulé avant le 1er janvier 2014 (volet antérieur) :
- Un excédent actuariel sur le compte général de 33 647 000 $;
- Un ratio de capitalisation moyen de 107 % sur le compte général et de 115 % sur l'actif total;
- Une valeur des obligations constituées de 478 913 000 $.

Pour le service accumulé à compter du 1er janvier 2014 (volet courant) :
- Un déficit actuariel sur le compte général de 629 000 $;
- Un ratio de capitalisation moyen de 99,7 % sur le compte général et de 114,8 % sur l'actif total;
- Une valeur des obligations constituées de 181 164 000 $.

La prochaine évaluation actuarielle est prévue au 31 décembre 2026 et sera disponible au cours de l'exercice financier 2027.

Un régime de rentes d'appoint est offert aux cadres supérieurs. Ce régime supplémentaire permet à ses participants de recevoir des prestations additionnelles de retraite en sus de celles versées par le régime de base.

Contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Depuis la sanction de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, chapitre S-2.1.1) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues par cette loi. La Cour a cependant déclaré constitutionnelles les dispositions de la même loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement de première instance est contesté par l'une ou l'autre des parties.

Dans un jugement rendu le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a rejeté les appels et les appels incidents dans tous les dossiers et, par conséquent, les conclusions du jugement de première instance sont maintenues. Des demandes d'autorisation d'appel et d'appel incident de la décision de la Cour d'appel du Québec ont été déposées à la Cour suprême du Canada et, le 11 avril 2024, celle-ci a rejeté toutes ces demandes, signifiant la fin de la première partie du débat.

Au 31 décembre 2024, aucun passif n'est à constater aux états financiers puisque l'indexation des retraités au moment de l'entrée en vigueur de la loi n'avait pas été retirée.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(8 532 700)	(11 098 300)
Charge de l'exercice	4	(8 869 400)	(9 465 200)
Cotisations versées par l'employeur	5	11 397 400	12 030 800
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(6 004 700)	(8 532 700)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	804 492 100	772 379 400
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8	(806 204 200)	(773 971 500)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	(1 712 100)	(1 592 100)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(4 292 600)	(6 940 600)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	(6 004 700)	(8 532 700)
Provision pour moins-value	12	( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(6 004 700)	(8 532 700)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	1	1
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16	(1 712 100)	(1 592 100)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17	(1 712 100)	(1 592 100)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	20 873 700	22 077 300
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	32 191 700	17 468 000
	20	53 065 400	39 545 300
Cotisations salariales des employés	21	(11 397 500)	(11 666 100)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22	( )	( )
	23	41 667 900	27 879 200
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	(619 300)	(962 000)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	(32 191 700)	(17 468 000)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28		
Autres			
▪	29.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	8 856 900	9 449 200
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	48 502 600	41 790 600
Rendement espéré des actifs	32	(48 490 100)	(41 774 600)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	12 500	16 000
Charge de l'exercice	34	8 869 400	9 465 200

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	51 487 700	52 222 800
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36	(48 490 100)	(41 774 600)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	2 997 600	10 448 200
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	27 165 400	5 187 600
Prestations versées au cours de l'exercice	39	42 169 900	35 859 400
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	797 875 200	762 988 600
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite non capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	1 712 100	1 592 100
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	43		
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	121 024 000	140 818 500
DMERCA du nouveau volet	45	14	14
DMERCA de l'ancien volet	46	10	10
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47		
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	6,50 %	5,90 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	6,50 %	5,90 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	2,96 %	3,87 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	1
Autres avantages sociaux futurs	54	2

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

Les régimes d'avantages complémentaires de retraite non capitalisés comprennent le régime d'assurances collectives à la retraite, les allocations de retraite et le régime d'incapacité professionnelle.

		2024	2023
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	55	(39 143 400)	(38 057 000)
Charge de l'exercice	56	(1 477 300)	(2 117 500)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	1 071 600	1 031 100
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	(39 549 100)	(39 143 400)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60	(28 314 800)	(27 708 200)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	(28 314 800)	(27 708 200)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	(11 234 300)	(11 435 200)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	(39 549 100)	(39 143 400)
Provision pour moins-value	64	( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	(39 549 100)	(39 143 400)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes et avantages en cause	66	3	3
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68	(28 314 800)	(27 708 200)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69	(28 314 800)	(27 708 200)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	1 271 500	1 264 700
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	224 900	
	72	1 496 400	1 264 700
Cotisations salariales des employés	73	( )	( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( )	( )
	75	1 496 400	1 264 700
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	(1 127 500)	(538 800)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	(224 900)	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres			
▪	81.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82	144 000	725 900
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83	1 333 300	1 391 600
Rendement espéré des actifs	84	( )	( )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85	1 333 300	1 391 600
Charge de l'exercice	86	1 477 300	2 117 500
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	( )	( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90	1 151 500	3 410 700
Prestations versées au cours de l'exercice	91	1 071 600	1 031 100
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95	12	12
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	4,70 %	4,65 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	2,96 %	3,87 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	5,98 %	5,98 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	3,57 %	3,57 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102		
Autres hypothèses économiques			
▪	103.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	104	

Description des régimes et autres renseignements

		2024	2023
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109		
	110		

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	111	

Description des régimes et autres renseignements

		2024	2023
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114		
Autres régimes	115		
	116		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2024	2023
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117		

Description du régime

		2024	2023
Cotisations des élus au RREM	118		
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	119		
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120		
	121		

Note

3 41e RUE EST
2166
1981
RTC

720, rue des Rocailles, Québec (Québec) G2J 1A5
Administration : 418 627-2351
Service à la clientèle : 418 627-2511